

2011/3516 - Delibération relative au maintien ou non de Monsieur Etienne TETE dans ses fonctions d'adjoint au maire. (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous avons maintenant une délibération relative au maintien ou non de M. Etienne Tête dans ses fonctions d'Adjoint.

Mes chers Collègues, j'avais confié en avril 2008 à M. Etienne Tête, après notre élection et du coup son élection comme adjoint, la délégation « Cadre de Vie ».

J'ai été conduit, pour des raisons que je rappellerai si vous le souhaitez, le 24 décembre 2009, à lui retirer cette délégation dans l'intérêt de ce qui m'apparaissait être la bonne marche de l'Administration communale dont je suis le garant.

Or, lorsque la délégation d'un adjoint lui a été retirée, le dernier alinéa de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise dans une formule impérative que le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Aujourd'hui, après le départ de Mme Heidi Giovacchini, et le décès de Mme Guylaine Gouzou-Testud, deux des 21 postes d'adjoints sont vacants.

Afin qu'à l'avenir, notre Conseil municipal puisse décider en toute connaissance de cause, et cela se fera lors de la prochaine séance du Conseil municipal, sur la nomination de nouveaux adjoints, il convient qu'il se soit au préalable prononcé sur la situation d'Etienne Tête.

Cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L 2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article prévoit que « le vote des délibérations a lieu par principe au scrutin public, mais qu'il peut être à bulletin secret si un tiers des membres de l'Assemblée le demande. »

C'est pourquoi je vous proposerai d'abord de vous faire voter pour savoir si 1/3 de l'Assemblée demande un vote à bulletin secret et ensuite nous voterons soit à main levée, soit effectivement, à bulletin secret si cela était demandé.

Voilà, mes chers Collègues, je vais donner la parole bien évidemment à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, très rapidement, je n'aime pas le juridisme, je respecte la loi, il faut l'étudier. Vous en donnez l'analyse. Il y en a d'autres, en particulier, on pourrait vous rétorquer que ce qui est fait par un vote, doit être défait par le même vote. Je crois que c'est le parallélisme des formes, je crois que cela s'impose à nous. Je crois aussi que l'article L 2121-21 dans son dernier alinéa,

précise bien sur la disposition que vous venez de proposer « sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce scrutin ».

Ce que je veux dire, c'est que puisqu'on a élu au scrutin secret l'adjoint dont il est question, pour entre guillemets « le désélire », il faudrait aussi un scrutin secret. Voilà notre position. Je voudrais vous demander une interruption de séance qui est de droit aussi je crois.

M. LE MAIRE : Merci bien, donc nous allons interrompre la séance. C'est peut-être pour réunir votre Groupe.

M. HEMON Pierre : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Pour combien de temps !

M. HEMON Pierre : Pour une demi heure au maximum, mais je vous demande un quart d'heure.

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, nous allons vous donner un quart d'heure et ce sera bien pour tout le monde. Car je crois que nous avons encore une quarantaine de dossiers à examiner !

(Interruption de la séance à 18 h 45. Reprise à 19 h.)

M. LE MAIRE : Nous reprenons le cours de la séance.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, aujourd'hui vous demandez au Conseil municipal de Lyon de procéder à la révocation de votre Adjoint Etienne Tête, auquel vous avez déjà retiré ses délégations, comme vous le rappelez tout à l'heure.

Pour nous, cette décision n'est pas simplement du ressort de la gestion de votre majorité, mais relève de la défense de la démocratie et des libertés d'opinion et d'expression, seulement limitées par la calomnie ou la diffamation.

Nous considérons que la diversité des opinions est une richesse pour une équipe municipale, même au sein de l'exécutif, à la seule condition que le Maire prenne le temps d'écouter les opinions différentes de la sienne et de les intégrer dans les projets. En quelque sorte, vous reprochez à votre Adjoint d'avoir rompu un pacte d'unanimité, qui plus est à propos de dossiers qui ne sont pas de la compétence communale où il est élu, mais de compétence communautaire, où il n'est pas élu.

La révocation que vous soumettez au vote du Conseil municipal illustre parfaitement les dérives autocratiques que nous dénonçons depuis le début de ce mandat. Vous ne tolérez pas le débat au sein de votre majorité, et punissez celui qui parle haut et fort !

Vous souhaitez donc que dans votre majorité, il n'y ait qu'une seule tête, -sans vouloir faire de jeu de mots- la vôtre. Dans ces conditions votre majorité ne serait plus constituée d'élus libres et indépendants défendant des convictions personnelles, mais de simples courtisans. Alors, le Conseil municipal de Lyon deviendra t'il simplement une monarchie ?

Pour ces raisons, relevant de la défense des libertés d'opinion, les élus du Groupe Centristes et Démocrates Pour Lyon voteront pour le maintien d'Etienne Tête dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, cette délibération ne nous concerne pas puisqu'il s'agit de régler un problème interne à votre majorité, une crise profonde de la gauche plurielle qui vous a fait élire. Nous n'avons rien à voir avec ces règlements de comptes et nous ne voulons rien avoir à voir avec ces règlements de comptes. Vous comprendrez donc aisément notre abstention sur ce dossier.

En revanche, nous veillerons à ce que la Ville de Lyon ne devienne pas l'otage de vos guerres politiques internes. Merci.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, le dossier qui nous est proposé ce soir et qui concerne le maintien ou non de notre Collègue Etienne Tête dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Lyon, suscite de notre part plusieurs remarques.

Sur la forme tout d'abord. Alors que vous avez retiré sa délégation à notre Collègue Tête fin décembre 2009, et que vous lui avez, de fait, supprimé ses indemnités à cette même date, vous aurez attendu plus d'un an, soit 14 Conseils municipaux, pour mener à terme votre démarche d'exclusion. Même si nous savons que la loi vous en donne la possibilité, pourquoi un tel délai ?

Nous avons parfois l'impression d'une gestion impulsive et mal maîtrisée de votre majorité, le retrait de délégation devenant la menace récurrente qui vous permet de maintenir un exécutif fragilisé. Vous aviez d'ailleurs eu le même genre d'attitude lors du mandat précédent puisque vous aviez retiré sa délégation à l'une de vos Adjointes pour la lui réattribuer quelques mois après, alors que je vous avais rappelé l'obligation déjà existante d'une validation de votre décision par le Conseil municipal.

Vous êtes sans doute moins patient lors de ce deuxième mandat puisqu'il vous aura fallu moins de deux ans pour prendre une telle décision contre plus de cinq ans dans le mandat précédent, moins patient et moins tolérant avec votre Opposition, j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment, mais aussi parfois avec certains membres de votre majorité.

Il est de votre devoir, Monsieur le Maire, de ramener la sérénité au sein de nos débats, même s'il est légitime que ceux-ci soient parfois un peu vifs de par la confrontation de nos idées.

Nous avons tous en mémoire l'un de nos conseils où vous avez interpellé M. Tête d'une façon inacceptable, le tutoyant et l'appelant par son prénom pour lui adresser vos reproches. Il doit y avoir une séparation, Monsieur le Maire, entre ce que l'on peut se dire en privé et ce que l'on se dit publiquement devant les caméras quelque soit le poids de notre colère. L'humiliation publique n'a jamais fait avancer le débat d'idées et ne facilite pas la réconciliation politique.

Sur le fond enfin, nous vivons aujourd'hui l'un des résultats prévisible de l'action d'une majorité hétéroclite que vous avez rassemblée à l'occasion des élections municipales sur un objectif électoral mais sans réelle cohésion d'idées. Bien sûr, beaucoup avaient de nombreuses « coulevres » car vos décisions sont souvent en opposition avec leurs convictions, d'autres résistent parfois et ils perdent alors leur délégation.

Etienne Tête a-t-il mal géré sa délégation ou cette mesure est-elle disciplinaire ? C'est bien là le fond de ce dossier, et vous devez nous répondre.

Vous nous demandez aujourd'hui, et c'est la loi qui l'impose, de prendre part à la gestion de votre exécutif. Lors de l'élection de vos adjoints, nous nous sommes abstenus, considérant que nous n'avions pas à juger de l'opportunité de vos choix et que vous aviez toute légitimité pour constituer votre exécutif avec votre majorité. C'est la même règle que nous nous appliquerons ce soir et nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Pour finir enfin, Monsieur le Maire, je souhaiterais à titre personnel dire à notre Collègue Etienne Tête que lorsqu'on ne se sent plus solidaire d'un groupe et qu'on le manifeste, il est toujours préférable de le quitter volontairement plutôt que d'en être chassé.

M. HEMON Pierre : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ferai sans doute une intervention en deux temps puisqu'on nous annonce aujourd'hui qu'il faut un premier vote pour savoir si on peut voter à bulletins secrets. Le droit de vote à bulletins secrets, je vous l'ai exprimé tout à l'heure est, pour nous, de droit sur cette affaire. C'est pour nous un droit fondamental car il nous a toujours semblé que dans une assemblée, lorsqu'un seul des membres de cette assemblée demandait, sur le vote concernant une personne, un vote à bulletins secrets, l'ensemble de l'assemblée s'y résolvait. Parfois en « râlant » bien évidemment, cela rallonge les débats, mais c'est le « B-A BA », le fondamental de la démocratie et du respect des personnes.

Le droit de vote, le vote à bulletins secrets avec ou sans isolement, le respect de cela est, pour nous, pour vous-même Monsieur le Maire et pour nous tous, extrêmement important.

Certains objectent de la transparence des votes. La transparence des votes dans n'importe quelle élection présidentielle, législative, cantonale, transparence des votes oui, chacun peut dire ce qu'il vote, mais le droit fondamental et la garantie fondamentale de tout fonctionnement démocratique, c'est le droit au vote secret.

Qui refuse le droit au vote secret se met mal avec la démocratie. J'arrêterai là ma première intervention. Je vous demande juste de bien vouloir voter sur ce premier vote puisque, Monsieur le Maire nous en sommes d'accord, je vous demande « pour » le droit à voter à bulletins secrets. En fonction du résultat de ce vote, je ferai une autre intervention et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, évidemment ...

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, que cela nous convienne ou pas, notre Conseil municipal ce soir doit se prononcer sur le maintien ou non de notre Collègue Etienne Tête dans ses fonctions d'Adjoint, alors que, et cela a déjà été dit, sa délégation lui a été retirée à la fin de l'année 2009. Je rappelle que nous sommes en 2011.

Même si aucune notion de délai n'est, à proprement parlé, précisée par les textes, rappelons que le juge administratif aurait tendance, quant à lui, si nous ne prenons pas position, de nous rappeler à l'ordre si nous dépassions des délais considérés comme raisonnables. Il est donc temps d'agir, ce d'autant que sur le plan politique la situation qui nous est imposée ne peut perdurer.

Notre débat d'aujourd'hui est, chacun l'a compris, avant tout juridique ce qui devrait satisfaire au plus haut point notre Collègue Tête. Ce soir, nulle question de sanction, de coups de menton et encore moins de transformer le principal intéressé en leader d'une cause qui se résume, en vérité, à lui-même.

D'ici quelques minutes, nous n'allons dire qu'une seule chose : voulons-nous maintenir ou pas notre Collègue Tête comme Adjoint. L'adjoint d'un exécutif à l'égard duquel il a d'ailleurs cessé d'être solidaire depuis bien longtemps, -cela a été dit par notre Collègue Huguet- un adjoint qui campe durablement dans bien des zones interlopes et qui aime, semble-t-il par-dessus tout, réserver ses meilleurs coups au camp auquel il affirme vouloir appartenir.

Il est donc utile d'introduire un peu de clarté et de dire que nous sommes lassés, comme d'ailleurs quelques uns de nos Collègues du Groupe Europe Ecologie Les Verts.

Le Groupe Socialiste et Apparentés votera donc « contre » le maintien de notre Collègue comme Adjoint au Maire, en espérant que peu à peu la raison l'emportera et que l'on renouera avec les valeurs de loyauté qui conditionnent un travail en direction de nos concitoyens que nous ne concevons, quant à nous, que comme collectif. Merci.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, vous savez, il n'y a pas de drame à appartenir à une Majorité ou à appartenir à une Opposition. Chacun est toujours libre de tous ces choix. Je conçois, par contre, qu'une Majorité puisse ne pas avoir d'accord sur l'ensemble des points mais lorsque quelque part, la liste des points finit par faire une ligne continue, évidemment, il y a des difficultés. Lorsque dans un certain nombre de dossiers qui concernent au plus haut point la Ville de Lyon... sur un dossier, par exemple, qui m'est cher, comme la Confluence, je retrouve contre moi, contre notre Majorité, notre Collègue Etienne Tête. Lorsque dans une autre institution qui ne nous concerne pas directement par nos votes mais qui nous concerne directement dans la vie quotidienne de notre cité, notre Collègue appelle à voter par exemple contre la subvention de l'Opéra, il est clair que cela finirait par créer des problèmes à la Ville de Lyon.

Aujourd'hui, il n'y a pas de révocation, il y a simplement à tirer les conséquences d'un article du Code Général des Collectivités Territoriales qui dit que le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien d'un adjoint qui a perdu sa délégation. Ce qui d'ailleurs, si je ne le faisais pas, comme notre Collègue avec le talent qu'on lui connaît, a fait appel de cette décision, me conduirait un de ces jours à être dans une grande difficulté juridique.

Sur le reste, comme nous avons affaire à des connaisseurs du droit, moi je me contente d'écouter nos avocats et de suivre le plus scrupuleusement possible la ligne qui m'est fixée. Nos juristes nous disent qu'avant septembre 2010, la disposition que nous allons adopter tout à l'heure relevait du droit électoral et impliquait un scrutin secret. Depuis septembre 2010, le Conseil d'Etat a défini que c'est une délibération comme les autres sauf si le tiers des présents lors du Conseil municipal demandait le bulletin secret.

Je vous pose la question mes chers Collègues : qui demande le vote à bulletin secret ?

Vous comptez. Nous sommes 18. Donc nous allons voter à main levée, ceci n'ayant pas été adopté.

M. HEMON Pierre : Monsieur le Maire, je demande mon deuxième quart d'heure.

M. LE MAIRE : Monsieur Hémon, chacun s'est exprimé... Nous allons peut-être passer au vote parce qu'il est exactement 19h20 et nous avons commencé cette séance à 15h00...

M. HEMON Pierre : C'est le droit, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Alors, vous avez 5 minutes.

(Suspension de la séance à 19h22 - Reprise à 19h28.)

M. LE MAIRE : Le quart d'heure ayant pris fin et la suspension de séance aussi, je donne la parole à M. Hémon.

M. HEMON Pierre : Monsieur le Maire, vous aurez remarqué que le quart d'heure n'a pas duré un quart d'heure mais 5 minutes.

M. LE MAIRE : Comme tout peut-être une question juridique, je préfère faire remarquer que le quart d'heure est passé.

M. HEMON Pierre : D'accord. Quelques éléments puisque le vote n'aura donc pas lieu à bulletins secrets.

Vous nous demandez de voter pour ou contre non pas le retrait de la délégation mais pour ou contre le maintien de la qualité d'Adjoint de notre Collègue.

Premier élément, nous pensons qu'un Maire peut être en désaccord avec un ou plusieurs de ses adjoints et remettre en question leurs délégations. Ca s'est vu pas si loin d'ici, je ne parle pas de Villeurbanne, il y a d'autres villes. Mais à notre sens, c'est possible pour peu que ce soit clairement et réellement motivé, discuté et concerté. Et je dirai, je n'ai pas été le seul à le dire à l'époque, que ça n'a pas été discuté, que ça n'a pas été concerté à l'époque.

Il s'agit donc de conclure une « affaire » qui date maintenant de 17 mois. Nous ne sommes pas d'accord sur la lecture qu'il faudrait d'abord retirer, avant de nommer de nouveaux adjoints. Je voudrais juste revenir un peu sur comment nous vivons, comment nous analysons le fait qu'on ait attendu 17 mois pour le faire.

Tout le monde a peut-être analysé ce que nous avons considéré à l'époque : vous que c'était une vraie raison, nous que c'était un prétexte. Nous avons analysé que c'était un prétexte pour sanctionner notre Groupe. Donc je vous avais écrit le 25 ou 26 décembre et vous m'aviez répondu le 27 décembre qu'il ne s'agissait en aucune façon d'une sanction contre le Groupe politique Les Verts à l'époque et vous m'assuriez dans ce même courrier que la délégation nous serait réattribuée et qu'il suffisait que je vous indique le nom de l'élu.

Nous avons la nette impression depuis que vous aviez changé d'option pour revenir à la case « sanction du Groupe ».

Voilà ce que je voulais vous dire. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que durant ces 17 mois se sont passés un certain nombre d'événements politiques qui, s'ils ont souligné la montée de la Gauche et des Ecologistes, ont aussi rééquilibré quelque peu les rapports entre ces deux courants politiques dans le sens des Ecologistes, en particulier à Lyon.

Cela signifie pour nous, bien sûr, bien au-delà de l'opposition « partidaire » et c'est le plus important, que les Lyonnais attendent encore plus d'attention aux questions de la qualité de vie, encore plus d'attention à la question de l'équité sociale, encore plus d'attention au devenir de notre minuscule planète qu'est notre ville. C'est pour nous, toutes et tous, un encouragement à faire plus et mieux ensemble, Monsieur le Maire.

En effet, après les 24,3 % d'Europe Ecologie aux élections européennes de juin 2009, les plus de 20 % de notre liste aux élections régionales en mars de l'an passé, cette année tout le monde a souligné les excellents résultats des candidats écologistes aux Cantonales à Lyon.

Je tiens d'ailleurs à souligner ici l'attitude du Maire du 3^e arrondissement de Lyon qui a lui aussi pris en compte les résultats électoraux dans son arrondissement puisqu'il a augmenté son nombre d'adjoints écologistes, il l'a même doublé. Je ne vous demanderai pas d'en faire autant, soyons clair.

Alors comment expliquer qu'on se trouve maintenant face à ce vote ?

Nous pensons qu'il y a peut-être ces résultats électoraux et surtout, nous pensons que nous avons un vrai souci, je vous le dis, nous avons l'impression qu'était mis dans la balance, ça nous a considérablement émus, ça m'a considérablement, comme mes Collègues, mis en colère, nous avons eu l'impression que le remplacement de la délégation de Guylaine Gouzou-Testud était mis dans la balance de cette négociation. Nous avons eu cette impression et c'était extrêmement pénible, je vous le dis.

C'est sans doute l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Je voudrais revenir sur le pourquoi du secret du droit à l'isoloir, pourquoi nous souhaitions ce vote, c'est parce que nous pensons que tout le monde peut ainsi voter en son âme et conscience sans qu'il y ait la moindre pression sur les uns et sur les autres.

Je vais terminer maintenant juste pour vous dire, et cela ne surprendra personne car c'est pour nous aussi quelque chose de fondamental, que le vote de notre Groupe, comme souvent, sera partagé. Il nous paraît fondamental quand on veut faire un peu de politique

autrement que les gens puissent s'exprimer. Ce qui nous rassemble dans ce Groupe, c'est une volonté très large et très importante d'avancer comme ce qui nous rassemble aussi dans cette majorité très certainement. Il y a sur un certain nombre de sujets, entre nous, des appréciations, des points de désaccord. Peut-être que certains les exprimeront ici. Certains voteront sans doute pour, certains voteront contre.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Quelques mots seulement dans un moment qui n'est pas très agréable. Je dois dire que je fais partie d'une majorité. Beaucoup d'entre nous ont exprimé ponctuellement des désaccords avec le Maire ou le Président, cela me paraît normal. En même temps, j'ai une conception de l'Exécutif et de la Majorité -parce que moi-même j'ai été maire d'arrondissement- qui n'est pas tout à fait celle d'autres de mes camarades. C'est-à-dire qu'au moment où il y a des désaccords qui s'accumulent, quand on se sent moins dans la Majorité et plus à côté de la Majorité, il y a une logique soit de démission, soit de renonciation à sa délégation. Voilà ce que je voulais dire.

En même temps, je voulais dire à Etienne Tête que cela fait 25 ou 30 ans qu'on a milité ensemble, que j'apprécie ses qualités et que je ne doute pas qu'il saura les faire valoir, je dirai, sur d'autres scènes, pour continuer les combats qui lui sont chers et qui ne sont pas forcément les miens, mais qui sont respectables.

Voilà ce que j'avais à dire, trois d'entre nous voteront dans ce sens.

M. LE MAIRE : Je rappelle ce que je disais, ce n'est pas un désaccord ponctuel, j'ai ici, je ne vais pas vous la donner, toute une revue de presse sur les sujets les plus divers et qui concernent évidemment la Ville de Lyon sur les tours, sur Euronews..... Simplement sur cet article, notre Collègue à l'époque écrit : « *Le Maire de Lyon parle de 600.000 €, mais ceci est un gros mensonge...* ». On ne peut pas être dans de telles démarches, aprèssous-entend la fin de l'article, «..... *il se compromet* », dit-il, « *par rapport à ceux qui financent un certain nombre de choses, il se compromet...* », ce sont quand même des accusations qui touchent quasiment à l'honneur, ce n'est plus du désaccord politique.

Donc, je mets aux voix le maintien ou non de M. Etienne Tête dans ses fonctions d'Adjoint au Maire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote avec un pouvoir ?

La loi dit qu'on vote en tant que présent pour le scrutin secret et qu'ensuite on vote avec des pouvoirs pour la délibération du maintien ou non comme pour n'importe quelle délibération. M. Giordano a un pouvoir pour voter au nom de Mme Françoise Rivoire, Mme Katherine Legay pour voter au nom de Gérard Claisse, Nicole Gay a un pouvoir pour Karim Héral et Jérôme Maleski a le pouvoir de Thierry Philip.

Pour le maintien dans sa fonction d'Adjoint :

- M. Geourjon Christophe
- Mme Bouzerda Fouziya
- Mme Bertrix-Veza Bernadette
- Mme Roy Mireille
- M. Hémon Pierre
- Mme Bonniel-Chalier Pascale
- M. Tête Etienne
- Mme Chichereau-Dinguirard Marguerite

Soit au total : 8

Contre le maintien dans sa fonction d'Adjoint :

- les 5 élus du Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne : Mme Nicole Gay + pouvoir de Karim Héral, Mme Katherine Legay + pouvoir de Gérard Claisse, M. Louis Lévêque.

- les 30 élus du Groupe Socialiste et Apparentés : D. Bolliet, G. Bricchet, A. Brugnera, G. Collomb, G. Corrazol, C Coulon, J.M. Daclin, M.F. Deharo, K. Dognin-Sauze, J.P. Flaconnèche, M.O. Fondev, N. Gelas, I. Gleize, S. Guillaume, E. Haguenaer, M. Hajri, H. Julien-Laferrière, G. Képénékian, D. Kimelfeld, B. Lebuhotel, J. Maleski + pouvoir de T. Philip, N. Perrin-Gilbert, A. Pesson, J. Psaltopoulos, M. Roure, K. Sanhadji, J.Y. Sécheresse, J.L. Touraine, N. Vallaud-Belkacem.

- les 3 élus du Groupe GAEC : Y. Fournel, M. Perraud, T. Rabatel.

- les 3 élus du Groupe Centre Gauche Démocrate : C. Faurie-Gauthier, T. Rudigoz, G. Vesco.

- les 5 élus du Groupe Lyon Demain : J.F. Arrue, T. Braillard, R. Brumm, A.S. Condemine, S. Frih.

- M. Buna Gilles
- M. Giordano Alain
- Mme Rivoire Françoise
- Mme Chevassus-Masia Nicole

Soit au total : 50

Abstentions :

- M. Royer François
- M. Broliquier Denis
- les 11 élus du Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Appartés: J. d'Anglejan + pouvoir de D. Nachury, L. Balas, N. Berra, M. Havard + pouvoir de F. Turcas, P. Huguet +

pouvoir de E. Hamelin, I. de Lavernée, B. Reynaud + pouvoir de P Delacroix.

Soit au total : 13

Votes enregistrés : 71 (*2 absents sans pouvoir : MM. Amaury Nardone et Jean-Jacques David*)

Abstentions	:	13
Suffrages exprimés	:	58
Majorité absolue	:	29

Le Conseil municipal a délibéré contre le maintien dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de M. Etienne Tête par 50 voix.

(Adopté.)